



DATE DE PUBLICATION : 8 octobre 2008

M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du *Code monétaire et financier*,

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Armand PUJAL, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents relatifs à l'exercice des activités de la direction du Réseau, de la direction des entreprises, de la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, du secrétariat du comité directeur de l'Observatoire de la micro-finance et du réseau de succursales, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint du directeur général des Activités fiduciaires et de Place, de directeur de service et de directeur de succursale et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armand PUJAL, M Gérard CAUSSE, adjoint au directeur général des Activités fiduciaires et de Place, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction du Réseau, de la direction des Entreprises, de la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, du secrétariat du comité directeur de l'Observatoire de la micro-finance et du réseau de succursales, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service, de directeur de succursale et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoir a été accordée.

MM. Armand PUJAL et Gérard CAUSSE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction du Réseau, de la direction des Entreprises, de la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, du secrétariat du comité directeur de l'Observatoire de la micro-finance ainsi qu'aux directeurs de succursale et aux agents du personnel des cadres des succursales.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Jean-Paul REDOUIN